



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-13228>

Département(s) de publication : 57

Annonce n° 25-13228

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-116273

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Sdis De La Moselle

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 28570161100029

Ville : METZ

Code postal : 57072

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 57

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture de jeux pour les jeunes cadets de la sécurité civile et des jeunes sapeurs-pompiers

Code CPV principal - Descripteur principal : 37524100

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Le SDIS de la Moselle souhaite acquérir 90 jeux "Mission KD" et 270 jeux "En jeu citoyens" dont les descriptions figurent dans les cahiers des clauses techniques particulières joints au dossier de consultation des entreprises. Une reprise du graphisme des plateaux des jeux pourra également être demandée au titulaire. Le SDIS de la Moselle pourra aussi commander sur une durée maximum de 4 ans des jeux ou des accessoires à l'unité (dans la limite de 20 000 euro(s) HT)

Critères d'attribution : Valeur technique : 40% Coût : 60%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Cet avis a été déclaré infructueux. Renseignements complémentaires : Le marché public comprenait la fourniture de 90 jeux "mission Kd" et de 270 jeux "en jeu citoyens" ainsi que 20 heures de révision graphique et 20 000 euros Ht de livraison d'article sur l'ensemble de la durée de l'accord cadre. Ce marché réservé comme le prévoit l'article L.2113-2 du Code de la commande publique. Lors de

l'ouverture des plis, une seule société avait déposé une offre. Cette dernière a été déclarée inacceptable du fait qu'elle dépassait les crédits alloués au marché public

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/02/2025